

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) par :
Lobna BEN NAKHLA, Chargée de Programme en collaboration avec le staff scientifique du CAR/ASP.

Table des matières

I.	Contexte général	1
II.	Les Priorités émergeant des processus internationaux :	2
III.	Les Priorités Méditerranéennes pour le Programme de travail 2014-2015 du CAR/ASP	2

I. Contexte général

L'objectif de ce document est de présenter les principales orientations générales à suivre lors de l'élaboration du Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2014-2015.

La 17^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Paris (France), 8-10 février 2012) a discuté la possibilité de l'alignement du cycle du Programme de travail stratégique sur cinq ans et le cycle de prise de décision des réunions ordinaires des Parties (deux ans) et ceci en réduisant le Programme de travail à quatre ans, ce qui limiterait le temps de mise en œuvre d'un Programme de travail conçu pour une durée de cinq ans.

La 17^{ème} CdP a également décidé d'une Révision fonctionnelle élargie dont les implications étaient inconnues au moment de son adoption. Il est devenu évident qu'une période de transition sera nécessaire afin de décider et de mettre en œuvre la Révision fonctionnelle élargie, ce qui rend actuellement difficile la réalisation d'un exercice de planification.

Les récentes décisions de la CdP (Déclaration de Marrakech, 2009) ont appelé le PAM à augmenter les synergies et la cohérence avec d'autres processus environnementaux multilatéraux. Dans le cadre de la mise en place des synergies et l'alignement du Programme de travail du PAM avec celui des processus internationaux pertinents et les processus substantifs du PAM, tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) post-2015, les dernières années du Plan d'action stratégique de la convention sur la Diversité Biologique (2016-2020) et le cycle de six ans de l'approche écosystémique et les processus de la directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'Union Européenne, il est proposé de renommer le Programme de travail sur cinq ans et de changer son cycle à une Stratégie à moyen terme avec un cycle de six ans débutant en 2016.

La 76^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Alger (Algérie), 26-28 février 2013) a demandé au Secrétariat de préparer un nouveau Programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015 sur la base du Programme de travail sur cinq ans : 2010-2014, adopté lors de la 16^{ème} Réunion des Parties contractantes (Marrakech, Novembre 2009) et en gardant le même chiffre indicatif de planification que celui de l'exercice biennal actuel (2012-2013).

En outre dans le cadre de l'amélioration de la cohérence, l'efficacité, la responsabilité et la transparence dans les opérations du PNUE/PAM et ses composantes l'apport de partenaires régionaux et internationaux appropriés s'impose en raison d'un contexte de diminution des ressources.

Les orientations futures pour les activités proposées seront organisées autour des thèmes et prestations du Programme de travail sur cinq ans (2010-2014) adopté par la 16^{ème} Réunion ordinaire des Parties (Marrakech, 2009), et tiennent compte des résultats obtenus ou, si elles sont encore en cours, de certaines des actions réalisées et des lacunes restantes pour la mise en œuvre du Programme de travail sur cinq ans. Elles prennent en considération aussi le contexte international en évolution constante, l'évaluation des progrès au cours de cet exercice biennal et les questions émergentes.

II. Les Priorités émergent des processus internationaux :

Les nouvelles questions qui intéressent le CAR/ASP, identifiées particulièrement pertinents pour le PAM et ses composantes dans la préparation du programme de travail pour 2014-2015, sont les trois événements internationaux récents suivants :

- L'inclusion pour la première fois, dans la Déclaration des chefs d'États et des gouvernements « L'avenir que nous voulons », adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (Rio de Janeiro (Brésil), 20-22 juin 2012), d'une section sur les Océans (para. 158-177) incluant des références, entre autres, sur les approches écosystémiques, les espèces envahissantes, les objectifs d'Aichi (10% AMP), et les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.
- Les décisions marines et côtières pertinentes, adoptées lors de la 11^{ème} COP de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) (Hyderabad (Inde), 8-17 octobre 2012), incluant, entre autres, les décisions liées aux zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB), les évaluations des bruits sous-marins, l'acidification des océans, la planification de l'espace maritime, l'impact de la pêche dans les aires marines protégées, et l'évaluation et le suivi.
- Les orientations stratégiques (2013-2016) suggérées par la 27^{ème} Session du Conseil d'Administration du PNUE (Nairobi (Kenya), 18-22 février 2013), tels que : l'application de l'approche écosystémique pour la gestion de l'environnement marin et côtier, le renforcement des capacités pour améliorer les connaissances et les tendances mondiales sur l'état du milieu marin, et le renforcement de la collaboration et des partenariats avec les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les initiatives mondiales et régionales,.

Il s'avère qu'il y a une cohérence entre le développement à l'échelle internationale et les priorités relevant de la Convention de Barcelone et de ses protocoles notamment le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).

III. Les Priorités Méditerranéennes pour le Programme de travail 2014-2015 du CAR/ASP

Les activités proposées par le CAR/ASP concernent quatre des six thèmes retenues dans le programme de travail quinquennal du PAM, à savoir la Gouvernance, la gestion Intégrée des zones côtières, la Biodiversité et les changements climatiques.

Ci-après, un explicatif des activités proposées par le CAR/ASP pour 2014-2015 :

Dans le cadre du Thème (I) de la Gouvernance, les priorités se focaliseront sur la contribution du CAR/ASP aux activités suivantes, coordonnées par le PAM :

- Développement d'un Programme intégré de mesures de la Convention de Barcelone s'appuyant sur la révision des stratégies pertinentes telles que le **PAS BIO**.
- Développement d'un Programme intégré de surveillance et d'évaluation de l'**EcAp** tel que requis pour compléter la mise en œuvre du cycle de l'Approche écosystémique comme convenu par les Parties contractantes.

Conformément à la procédure de la révision des aires inscrites sur la Liste des ASPIM, adoptée par les Parties contractantes, le CAR/ASP entreprendra la révision ordinaire des **ASPIM** inscrites sur la Liste en 2001, 2003, 2008 et 2009.

En plus, le CAR/ASP travaillera davantage sur l'amélioration et la maintenance des outils de collecte et de diffusion de données de qualité (en préparation au programme intégré de surveillance et d'évaluation de l'Ecap) et l'amélioration des capacités nationales et la disponibilité de donnée au niveau national.

Dans le cadre du Thème (II) sur la Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), les activités du CAR/ASP se limiteront à la contribution à la mise en œuvre de la composante biodiversité des **Programmes d'Aménagement Côtier** (PAC), pilotée par le CAR/PAP.

Dans le cadre du Thème (III) sur la Biodiversité, le CAR/ASP compte développer ses activités suivant les principaux axes suivants :

- Promouvoir **la gestion, la connectivité et la représentativité** parmi les aires marines et côtières protégées selon les priorités et orientations de « La feuille de route - Vers un réseau méditerranéen d'**Aires Marines Protégées** (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020 » (Projet *MedMPAnet*).
- Mettre en œuvre la troisième phase du Projet **MedOpenSeas** afin de proposer des ASPIM dans les aires déjà identifiées avec les pays concernés et en collaboration avec les partenaires pertinents.
- Améliorer le statut des **espèces menacées** et des **habitats clés** à travers son assistance aux pays pour la mise en œuvre des programmes de travail des plans d'action adoptés pour la conservation des espèces et des habitats (neuf plans d'action, y compris un plan d'action en cours d'adoption en 2013 et une nouvelle stratégie pour la conservation du phoque moine en Méditerranée).
- Compléter **l'inventaire** et la **cartographie** des habitats clés en Méditerranée visant à étendre le réseau des ASPIM.
- Soutenir des actions dans le cadre de l'évaluation de **services rendus par les écosystèmes** dans les aires marines protégées.
- Exécuter l'accord de collaboration avec la CGPM particulièrement en relation avec l'atténuation des impacts des activités de pêche sur les espèces menacées et les habitats vulnérables ainsi que l'amélioration de la cohérence entre les ASPIM et les zones de pêche protégées.
- Réaliser le suivi régional, ainsi que des actions de sensibilisation au sujet des **espèces introduites**.
- Renforcer les programmes de **renforcement des capacités** dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action régionaux.

Dans le cadre du Thème sur le Changement Climatique (VI), la priorité sera accordée à :

- L'évaluation des indicateurs d'impact du **changement climatique** dans les ASP en Méditerranée.
- La Mise en œuvre du projet sur la restauration et la réhabilitation des **zones humides** et des lagunes dégradées, en guise de mesure d'atténuation du changement climatique